



21 septembre 2023

FORMATION À LA PRISE EN COMPTE DU PSYCHOTRAUMATISME

DANS LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES PPSMJ

Une récente recherche à partir d'études menées dans 20 pays différents sur une population de 21 099 personnes emprisonnées a mis en évidence que le trouble de stress post-traumatique (TSPT) l'un des troubles psychiatriques les plus fréquents chez les détenus. Selon ces travaux, la prévalence « vie entière » serait 17,8 % chez les hommes et de 40,1 % chez femmes incarcérés. Ces chiffres soulignent une surreprésentation de ce trouble dans le contexte pénitentiaire en comparaison avec les données en population générale qui retrouvent une prévalence « vie entière » de 3,9 %.

En France, l'enquête réalisée en 2003 et 2004 dans 22 prisons a mesuré un taux de prévalence du TSPT compris entre 8,3 % et 21 % pour les hommes, et entre 13,1 % et 37,4 % pour les femmes.

Cette surreprésentation peut s'expliquer par plusieurs hypothèses. Certaines sont en lien avec les facteurs de risque de TSPT observé dans la population générale, facteurs qui se retrouvent à être surreprésentés dans la population carcérale : niveau socio-économique faible, niveau éducatif inférieur à la population générale, isolement

social. Par ailleurs, les victimes de violence dans l'enfance sont également surreprésentées dans la population incarcérée et c'est facteur de risque de TSPT. D'autres hypothèses peuvent être associées au motif ayant entraîné un suivi judiciaire et une incarcération, le psychotraumatisme pouvant découler du passage à l'acte. Enfin, le TSPT peut être consécutif du vécu et des événements liés à la situation de détention.

Compte tenu de ces données, le repérage et la prise en charge du TSPT chez les PPSMJ sont nécessaire et indispensable. Ceci demande de connaître les éléments fondamentaux du psychotraumatisme et des troubles associés ainsi que les modalités particulières d'entretien des personnes concernées.

L'objectif de cette formation est donc d'aider les CPIP à mieux comprendre le fonctionnement du psychotraumatisme afin de mieux repérer les troubles associés et de favoriser l'engagement dans un suivi des personnes concernées. L'objectif est également d'accompagner les CPIP dans la prise en compte de ces troubles dans la conduite des entretiens avec les PPSMJ. Au-delà des personnes directement concernées par le trouble, cette formation vise aussi à une meilleure compréhension du parcours des personnes victimes des PPSMJ qu'ils ou elles ont en suivi.

PUBLICS

Professionnel·les de la relation d'aide dans la prévention,
le conseil, l'action pénitentiaire.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS

Les thèmes de la formation sont abordés sous la forme de présentations théoriques, mais surtout dans une **approche expérientielle** permettant la discussion et des échanges de pratiques.

L'animation de la formation fait ainsi appel à la découverte de la théorie par **l'expérimentation**, à la coconstruction des savoirs complétée par des apports théoriques, à des **jeux de rôles** et des **misés en situation**, à des **exercices pratiques** autour des compétences, des brainstormings, etc.

Cette approche expérientielle de la formation s'attache à permettre la participation de chacun des stagiaires dans l'ensemble des exercices afin que l'expérience de formation soit partagée de la même manière par tous les participant·es.

EFFECTIF DES STAGIAIRES

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est 12 à 18 personnes maximum.

La présence de tous·tes les participant·es tous les jours de la formation est indispensable, à la fois pour garantir le bon déroulement de celle-ci et pour atteindre les objectifs pédagogiques. Lorsque la formation aura démarré, aucun·e nouveau·elle participant·e ne pourra être accepté dans le groupe, ceci pour préserver la dynamique de groupe.

SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs co-construits avec les stagiaires.

Un fascicule de type PDF est transmis aux participant·es à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe de formation est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute. Attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital Sainte-Anne à Paris, Emeric Languérand enseigne à l'Université Nice - Côte d'Azur et est membre de la Commission d'Enseignement de l'Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives (AFTCC) en complément de ses activités de thérapeute et de superviseur en TCC. Il est également membre du MINT (Motivational Interviewing Network of Trainers) et du conseil d'administration de l'AFDEM (Association Francophone de Diffusion de l'Entretien Motivationnel) dont il a été Président et Président d'honneur.

Spécialiste des TCC, Emeric Languérand est formateur en Entretien motivationnel depuis 2007. Il assure en moyenne personnellement 25 opérations de formation par an et a participé à l'élaboration de plusieurs programmes de formation à destination des soignant-es pour l'accompagnement motivationnel de leurs patient-es.

Il enseigne également à l'Université Côte d'Azur, ainsi qu'à l'Université René Descartes (Paris V). Membre de la Société Française d'Alcoologie (SFA), il a été attaché à l'Unité de traitement ambulatoire des maladies addictives (UTAMA) de l'Hôpital Beaujon (AP-HP). Il a également mis en place et coordonné des programmes de Médecins sans frontières en France à destination notamment de personnes affectées par le VIH, de migrant-es et d'usager-ères de drogues.

ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant-es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une journée, soit 6h30 de face-à-face pédagogique.

Les sessions peuvent être réalisées en présentiel ou en distanciel, dans les deux cas l'approche pédagogique reste la même en faisant appel à la mise en pratique et à l'expérience. Les outils actuels de vidéoconférence et d'e-learning offrant des possibilités pédagogiques équivalents à celles utilisées lors de la présence physique des participant-es.

LA FORMATION

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Un exercice initial permet de voir quel est le niveau de chacun pour adapter et moduler la formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- ✓ Définir simplement la notion de psychotraumatisme et les troubles associés.
- ✓ Connaître les manifestations dissociatives et celles de la mémoire traumatique.
- ✓ Connaître les spécificités de l'alliance thérapeutique avec les personnes victimes de psychotraumatisme.
- ✓ Connaître la place de l'information dans le repérage, la prévention, l'accompagnement des PPSMJ.

SAVOIR FAIRE

- ✓ Gérer les pensées dysfonctionnelles afin de favoriser une restructuration cognitive favorable à l'engagement dans le soin et le suivi.
- ✓ Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle (capacité et perspective de résultat) nécessaire à l'optimisme et à l'espoir préalable à l'engagement dans une prise en charge du TPST.
- ✓ S'appuyer sur les forces et les ressources des personnes indispensables à l'engagement dans une prise en charge du TSPT.

SAVOIR ÊTRE

- ✓ Développer l'accueil inconditionnel propice à l'abord des troubles associés au psychotraumatisme.
- ✓ Articuler risque compassionnel et empathie.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Un exercice initial permet de voir quel est le niveau de chacun pour adapter et moduler la formation.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif de cette formation est de permettre aux CPIP à mieux comprendre le fonctionnement du psychotraumatisme et des troubles associés afin d'adapter leur intervention quand ils sont amenés à suivre des personnes présentant un tel trouble ou ayant généré un psychotraumatisme chez les victimes à la suite de leurs comportements. Le programme est construit de telle manière que les objectifs suivants soient atteints.

LA FORMATION

(suite)

PROGRAMME

JOURNÉE 1

MATIN

- ✓ Qu'est-ce que le psychotraumatisme.
- ✓ Les troubles associés au psychotraumatisme et leur différente temporalité : état de stress (Aïgu), trouble de stress post-traumatique (TSPT).
- ✓ Typologies des évènements traumatiques.
- ✓ Mécanismes du trouble.
- ✓ Neurobiologie des réactions au stress et du trauma.

APRÈS-MIDI

- ✓ Dissociation et mémoire traumatique.
- ✓ Trauma et PPSMJ.
- ✓ Prise en charge de l'ESPT et du TSPT.
- ✓ Intervention des CPIP.
- ✓ Spécificités de l'alliance thérapeutique.
- ✓ Psychoéducation et informations juridiques.
- ✓ Aborder la question du trauma lors des suivis.

JOURNÉE 2

MATIN

- ✓ Repérage des personnes à risque de TSPT.
- ✓ Partage d'information et psychoéducation.
- ✓ Accueillir les pensées et croyances spécifiques du trauma.
- ✓ Renforcer les capacités et les ressources.

APRÈS-MIDI

- ✓ Susciter l'espoir dans l'évolution de la situation.
- ✓ Orientation et articulation avec les autres acteurs et limites dans le suivi.
- ✓ Évaluations des connaissances.
- ✓ Conclusion de la formation.

2 journées

soit 13h00 de face-à-face pédagogique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via le formulaire de contact de notre site www.ipcce.org ou par courrier électronique à secretariat@ipcce.org. Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction des attentes et besoins de la structure.

DÉLAIS

La formation pourra être effectuée dans un délai à partir de deux mois après la signature de la convention ou l'établissement du bon de commande en fonction de la disponibilité des équipes, de la structure demandeuse et de la pertinence pédagogique.

FORMATION SUR SITE

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation :

- ✓ en présentiel ;
- ✓ à distance via l'enseignement en ligne et les webinaires.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les Stagiaires doivent se rapprocher de la structure demandeuse afin de connaître l'éventuelle prise en charge de ces prestations.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IPCCÉ s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

(suite)

TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis.** (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'un devis remis à la structure demandeuse. Celui-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·e·s, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·trice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous :

Forfait groupe : de 12 à 18 stagiaires.

Montant par jour : 1 300 euros TTC* ** (mille trois cents euros)

* Hors frais administratifs, frais pédagogiques, frais de support, frais de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·trice en cas de formation hors Île-de-France et frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

** TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

DES QUESTIONS ?

Pour toute demande complémentaire d'informations commerciales, pédagogiques, d'accessibilité de financement ou de devis, vous pouvez nous contacter via notre formulaire de contact sur notre site www.ipcce.org ou par courrier électronique à secretariat@ipcce.org.



13 bis avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris – 01 89 16 54 44 – secretariat@ipcce.org

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOP1 : B01792

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France